

**DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME**

**DOMAINE :**  
Mesures  
d'ordre  
budgétaire et  
comptable.

**OBJET :**  
Affectation des  
résultats  
2024 : budget  
« Principal »

**Nombre de  
membres en  
exercice : 15**

**Convocation  
en date du :  
05/03/2025**

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate,  
13 mars 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL  
Vice-Présidente,

**Présents** :

Représentant le Conseil Municipal :

M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON

Mme Céline CABAL - M. Lucas JAULENT

Représentant des hébergements touristiques :

M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :

M. Thierry LETARD

Représentant des professionnels de la glisse :

Mme Stéphanie GARDAIS - M. BRIGASCO

Représentant des agences immobilières :

M. Thomas BILLARD

Représentant des activités liées au port de plaisance :

Mme Patricia MAHE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :

Représentant le Conseil Municipal :

M. Michel PY - M Edouard PICAREL

Mme Monique CHING - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL

M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES

M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT

Mme Caroline BARBEAU TABOULET - Mme Hamel LAHCINI

M. Frédéric MAHDI - M. Alain MASSA

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :

M. Sjoerd BIJKERK

Représentant des restaurateurs

Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT

Représentant de la viticulture et de la pêche :

M. Jean Pierre FOURNIER - Monsieur Christophe GUINOT

Représentant des agences immobilières :

M. Adrien BEAUX

Représentant des activités liées au port de plaisance :

M. Baptiste BEAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

*Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code du Tourisme,

Sur la base des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 du budget « Principal » de l'Office Municipal de Tourisme, il est proposé au Comité Directeur :

► **De constater et d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :**

**Affectations des résultats budget OMT PRINCIPAL**

Résultats d'investissement (R001)	15 032,18
Soldes des restes à réaliser	
Besoin de financement	
Résultats de fonctionnement	28 115,13
Affectation en réserves (1068)	
Report en fonctionnement (R002)	28 115,13

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 13 mars 2025

**Céline CABAL**  
Vice-Présidente



**Voies et recours :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-011-413721952-20250313-2025\_13-BF